

IMPRIMERIE EXPRESS, NGUYÊN-VAN-VINH ET CIE, Hanoï

ÉTUDE DE MAÎTRE GUEYFFIER,
avocat-défenseur
57, boulevard Gia-Long, Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1911)

D'un acte sous seing privé en date à Hanoï le premier mai mil neuf cent onze, enregistré à Hanoï, le dix mai 1911, folio 3, case 18, par le receveur qui a perçu les droits, intervenu entre :

1° M. Nguyễn-van-Vinh, commerçant, demeurant à Hanoï, 10, rue du Riz ;

2° M. Trần-Viet-Soan, entrepreneur, demeurant à Hanoï ;

3° M. Van-Duc-Ngu, demeurant à Nam-dinh, rue des Chinois ;

4° M. Ha Duy-Thang, demeurant également à Nam-dinh ;

5° M. Nguyễn-van-Bui, demeurant à Hanoï, rue Jean-Dupuis.

6° M. Đỗ-van-Tân, demeurant à Namdinh, rue des Tourneurs, agissant aux présentes par M. Nguyễn-van-Vinh, son mandataire, suivant procuration en date du 7 février 1911 enregistrée à Hanoï ;

7° M. Van-Duc-Ngôn, demeurant également à Hanoï, rue des Changeurs ;

8° M. Bach-Thai-Buoi ¹, commerçant, demeurant à Nam-dinh, quai Lamothe-de-Carrier ;

Il appert que la société en commandite simple constituée entre les susnommés, sous la raison sociale « Imprimerie Express, Nguyễn-van-Vinh et Cie », pour l'exploitation d'un fonds de commerce connu sous le nom de l'Imprimerie Express, et toutes opérations se rattachant au commerce de l'imprimerie et de la librairie en général et pour un temps qui devait expirer le trente et un décembre mil neuf cent vingt cinq aux termes d'un acte sous seing privé en date à Hanoï du 30 décembre 1910, enregistré dite ville, le 27 janvier 1911, f° 27, n° 163, par le receveur qui a perçu les droits, a été, d'un commun accord entre les associés, dissoute purement et simplement à compter du 1^{er} mai 1911.

M. Nguyễn-van-Vinh et M. Bach-Thai-Buoi ont été nommés liquidateurs et co-liquidateurs de ladite société avec les pouvoirs ci-après :

.....

L. GUEYFFIER

¹ Bach-Thai-Buoi : surtout connu comme armateur à Nam-dinh, puis Haïphong, il eut aussi des intérêts dans l'Imprimerie tonkinoise Lê-van-Phuc à Hanoï :